

GROUPE AGRICA



Groupe AGRICA

Sommaire

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
CHIFFRES-CLÉS	5
RÉSOLUTIONS	11
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	12
PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 9 JUIN 2022	14
1. Ouverture et organisation de l'Assemblée Générale ordinaire	14
2. Présentation des chiffres-clés	14
3. Rapport du Conseil d'administration	14
4. Présentation de la résolution	15
5. Interventions des organisations syndicales et professionnelles	15
6. Opérations de vote de la résolution	19

Rapport du **Conseil d'administration**

Au sortir de plusieurs exercices au cours desquels l'attention du Conseil d'administration s'est focalisée principalement sur la gestion à court terme des conséquences de la crise sanitaire, l'année 2022 a constitué pour le Groupe AGRICA l'opportunité de tourner à nouveau son regard vers l'avenir.

Une part importante des travaux du Conseil a, en effet, été consacrée à encadrer la poursuite des projets structurants destinés à transformer l'organisation et le fonctionnement du Groupe pour l'adapter aux nouvelles exigences de son environnement. La supervision de la reprise d'un développement commercial ambitieux et l'approfondissement de l'intégration de l'activité retraite complémentaire d'AGRICA au sein de l'Alliance professionnelle ont eux aussi retenu toute son attention.

En parallèle, le Conseil d'administration a maintenu tout au long de l'année une surveillance étroite sur les opérations d'assainissement de la situation financière des institutions de prévoyance du Groupe. En effet, la stabilisation de leur solvabilité à un niveau satisfaisant constitue un prérequis indispensable pour revenir à un fonctionnement serein.

FAITS MARQUANTS ANNÉE 2022

◆ Le suivi de la solvabilité des institutions de prévoyance du Groupe AGRICA

Le suivi de la solvabilité des institutions de prévoyance a constitué l'un des principaux points d'attention du Conseil d'administration de l'association sommitale GROUPE AGRICA, au cours de l'exercice 2022. En effet, les dérives de la sinistralité engendrées par la crise sanitaire depuis 2020 obèrent leurs équilibres techniques et financiers.

Protégées par la mise en place des Fonds de retraite professionnelle supplémentaire CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE et CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, respectivement en 2021 et en 2022, la CPCEA et la CCPMA PRÉVOYANCE voient leur niveau de solvabilité se stabiliser à la fin de l'année à des niveaux satisfaisants.

En revanche, AGRI PRÉVOYANCE, s'est attachée à déployer, sous la supervision des Conseils d'administration de l'Association sommitale et de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, les mesures exceptionnelles décidées par son Conseil d'administration le 22 mars 2022, dans le but d'assainir la situation financière de l'institution. La première des trois phases de ce plan de remédiation consistait à recapitaliser l'institution, par le biais de trois émissions de dettes subordonnées d'un montant global de 50 millions d'euros. L'objectif de cette mesure était de donner le temps aux instances et aux partenaires sociaux d'opérer sur le terrain les décisions de redressement, sans risquer de voir le ratio de solvabilité d'AGRI PRÉVOYANCE franchir à nouveau à la baisse la barre de 130 %. La décision unanime du Conseil d'administration de la CPCEA du 24 mars 2022 de souscrire intégralement ces trois dettes subordonnées au nom de la solidarité entre les cadres et les non-cadres de la production agricole, a permis de remplir rapidement cet objectif.

Le Conseil d'administration d'AGRI PRÉVOYANCE a dès lors pu engager la deuxième étape du plan de remédiation, visant à redresser techniquement les accords couverts. Les principaux leviers actionnés consistaient à modifier les ratios S/P cibles de pilotage des contrats inscrits dans la politique de souscription, d'équilibrer la garantie mensualisation et les garanties santé et incapacité de travail, de séparer le risque mensualisation dans tous les accords, d'équilibrer les frais de gestion et de renégocier les frais de rémunération des distributeurs. Ces opérations ont fait l'objet d'un suivi étroit, au sein d'un groupe de travail dédié, qui s'est réuni à trois reprises en 2022 et qui poursuivra ses travaux en 2023. La troisième étape, dont la mise en œuvre reste à l'appréciation des Conseils d'administration de la CPCEA et d'AGRI PRÉVOYANCE, consistera à envisager un rapprochement entre les deux institutions de prévoyance.

En parallèle, d'importants travaux ont été initiés en collaboration avec la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) afin de récupérer les PANE, c'est-à-dire les cotisations restant à recevoir, sur les exercices 2018, 2019 et 2020. Le Groupe AGRICA a mobilisé d'importants moyens techniques et humains pour révéler, par le biais d'une analyse précise des fichiers clients, et en utilisant les nouveaux moyens développés par la stratégie d'investissements (au premier rang desquels la *data platform*), des pistes d'audits qui, une fois partagées et explorées avec la CCMSA, ont abouti à la récupération de 8,8 millions d'euros au titre de cotisations non déclarées. Il a également été décidé d'engager des travaux en vue de réécrire la convention de délégation de gestion liant AGRI PRÉVOYANCE à la CCMSA,

pour faire en sorte que les dysfonctionnements constatés au cours des exercices passés ne viennent pas à se reproduire.

L'ensemble des administrateurs des institutions du Groupe se sont donc très fortement mobilisés au cours de l'année 2022 pour suivre l'avancée de ces travaux et être en capacité de prendre, dans les meilleurs délais, les décisions qui s'imposaient. Pour preuve, ce sont au global pas moins de 134 réunions d'instances qui se sont tenues sur le périmètre du Groupe AGRICA au cours de l'année 2022, en présentiel comme à distance, contre 87 prévues initialement au calendrier institutionnel, soit un différentiel de + 54 %.

◆ Développement et réalisations commerciales du Groupe AGRICA

Le développement du Groupe AGRICA s'est poursuivi en 2022, dans le respect des orientations stratégiques validées le 10 décembre 2020 pour la période 2020-2024. Le Conseil se félicite que le chiffre d'affaires du Groupe en assurances de personnes dépasse cette année, et pour la première fois, les 700 millions d'euros.

Le premier objectif défini dans les orientations stratégiques est celui de renforcer la dimension affinitaire du Groupe. Des efforts importants ont donc été engagés pour résister à la concurrence, moderniser les offres et les services du Groupe, et développer le chiffre d'affaires de manière durable. Avec le projet SHIELD, AGRICA s'est ainsi donné la capacité de gérer de manière industrielle les opérations de commercialisation et de mise en gestion, dans le cadre de campagnes commerciales de grande ampleur. Le déploiement du régime de retraite supplémentaire des salariés non-cadres de la production agricole, des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) et des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), portant sur une base de 118 000 prospects, en a ainsi grandement bénéficié. Un autre fait marquant de l'année écoulée réside dans la mise en conformité du régime de retraite supplémentaire de la CCPMA PRÉVOYANCE avec les dispositions de la loi PACTE. Dans cette attente, la commercialisation de l'offre de l'institution avait en effet été mise en sommeil et des mesures avaient dû être prises pour préserver le portefeuille de l'institution des attaques du marché. Les opérations de commercialisation ont donc pu reprendre, au 1^{er} janvier 2023, et apporteront bientôt leur contribution à la croissance du Groupe.

La seconde grande ambition des orientations stratégiques définies pour 2020-2024 est celle d'affirmer un modèle de croissance qui n'obère pas la rentabilité. Il est à cet égard intéressant de constater qu'un retournement des marchés s'est opéré en 2022 et que l'ensemble des groupes de protection sociale semble désormais s'être retourné vers cet impératif. En ce qui concerne le Groupe AGRICA, le principal levier actionné est celui de la retraite supplémentaire, avec des résultats notables sur le périmètre de la CPCEA. Portée par la signature d'accords concernant les salariés non-cadres de la production agricole, des entreprises de travaux et services agricoles, ruraux et forestiers (ETARF) et des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), et les travailleurs et agents de maîtrise (TAM) et cadres du paysage, l'institution connaît en effet une forte croissance et enregistre l'adhésion de près de 60 000 nouvelles entreprises. Au global, c'est un chiffre d'affaires nouveau de 7,7 millions d'euros qui a été généré, en 2022, par l'activité retraite supplémentaire. Il est à noter que le régime de retraite supplémentaire de la CCPMA PRÉVOYANCE n'a pas contribué à cette dynamique de croissance, compte tenu des travaux de mise en conformité de l'offre avec les dispositions de la loi PACTE.

Sur les marchés de la santé et de la prévoyance, AGRICA a obtenu son référencement auprès de nouvelles branches, après avoir remporté des appels d'offres, tels que notamment, ceux des jardineries et graineteries, et des travailleurs et agents de maîtrise (TAM) et cadres du paysage. L'offre du Groupe s'avère également particulièrement attractive pour les grandes entreprises, à l'instar d'entreprises coopératives comme Terre du Sud ou encore Florette, qui ont rejoint le portefeuille du Groupe en 2022. Au global, le chiffre d'affaires nouveau en santé et en prévoyance s'élève, pour l'exercice, à près de 24 millions d'euros.

◆ L'adaptation du Groupe aux évolutions de l'environnement stratégique

L'année 2022 a vu se poursuivre les travaux d'élaboration d'un Plan Moyen Terme, au sein duquel seront déclinées de manière opérationnelle les orientations stratégiques décidées par le Conseil d'administration de l'association sommitale en décembre 2020. Pour rappel, elles sont au nombre de trois : renforcer la vocation agricole et agroalimentaire du Groupe dans toutes ses dimensions, poursuivre le projet de croissance sans obérer la rentabilité et la résilience du Groupe, et transformer l'entreprise pour mettre en œuvre la stratégie. L'objectif des travaux menés cette année était d'approfondir les réflexions déjà initiées au sein du Groupe de travail Stratégie GROUPE AGRICA, par le biais d'un inventaire précis des attentes des organisations syndicales et patronales et de leurs remarques sur le projet initial de Plan Moyen Terme, afin de construire une nouvelle version de ce document à même de remporter leur adhésion unanime. Cet inventaire, réalisé au cours du premier semestre de l'année 2022 avec le concours d'un accompagnement extérieur, a fait l'objet d'une analyse, dont les conclusions ont été présentées au Groupe de travail Stratégie GROUPE AGRICA du 21 juin 2022. Sur cette base, un diagnostic détaillé des enjeux, des risques et des opportunités du Groupe a ensuite été établi. Il est prévu qu'une nouvelle version du document, actualisée dans sa forme et alimentée par les données chiffrées stabilisées obtenues grâce à l'arrêté des comptes 2022 et au budget 2023, pourra être présentée au Groupe de travail Stratégie GROUPE AGRICA prévu le 21 juin 2023, puis au Conseil d'administration de l'Association sommitale du mois de septembre, concomitamment à la présentation des grandes orientations budgétaires de l'année 2024.

Il est à souligner qu'une attention toute particulière a été portée, dans le cadre des travaux du Conseil d'administration, aux notions de maîtrise des coûts de gestion et de retour sur investissement. Un groupe de travail spécifique, constitué au niveau de l'association sommitale, s'est ainsi réuni le 20 septembre 2022. Chargé d'identifier des pistes de pilotage des coûts de gestion pour répondre à l'impératif de restaurer la rentabilité du Groupe, il poursuivra ses travaux dès le mois de février 2023.

Le projet Pilotage Trimestriel Assurantiel (PTA) s'est également poursuivi au cours de l'exercice 2022. Compte tenu de son bilan comptable, le Groupe AGRICA est, en effet, tenu depuis le premier trimestre de cette année, de fournir à l'Autorité de

contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), des reportings quantitatifs trimestriels sur son activité. La clôture au même rythme des comptes, qui est une des concrétisations les plus visibles de ce projet, confère désormais une visibilité en temps réel sur les résultats, pour une meilleure anticipation et une plus grande réactivité, fondées sur des données de qualité. Le Conseil d'administration y trouve donc, dans le contexte actuel du Groupe, un outil précieux d'aide à la décision, lui permettant d'exercer ses fonctions avec responsabilité.

Enfin, le Conseil d'administration a pris à bras-le-corps la thématique de la défense du Groupe face à la cybercriminalité. Pleinement conscient des conséquences que pourrait avoir une attaque sur le système d'information de l'entreprise, il a demandé qu'un état des lieux des menaces pesant sur son activité soit réalisé et s'est vu rassuré par les mesures de protection d'ores et déjà en vigueur. Néanmoins, le Conseil entend bien poursuivre la stratégie d'investissements du Groupe en la matière afin d'assurer, par une protection optimale, la continuité et la qualité de l'activité du Groupe et du service offert à ses ressortissants.

◆ La poursuite du déploiement de l'Alliance professionnelle

Débuté en 2021, la mise en œuvre de la feuille de route 2022-2026 de l'Alliance professionnelle s'est poursuivie tout au long de l'exercice. La commission *ad hoc*, chargée d'en suivre l'état d'avancement, s'est réunie à trois reprises au cours de l'année 2022. Pour rappel, cette feuille de route a été approuvée par le Conseil d'administration de l'Institution de Retraite Complémentaire Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco du 6 décembre 2021 et par celui de la Fédération Agirc-Arrco du 8 décembre de la même année. Elle définissait, tant pour les fonctions métiers que supports, les objectifs en matière de mutualisation, d'efficience ou encore de trajectoires économiques. Les deux représentants d'AGRICA au sein de cette commission *ad hoc* ont ainsi notamment pu apprécier les progrès réalisés, au regard de la mise en place de la gouvernance opérationnelle de l'Alliance, ou encore du déploiement de son modèle *front office*.

Concernant la gouvernance, l'année 2022 a été celle de la première année de fonctionnement du GIE de Moyens de l'Alliance professionnelle. Le Conseil de Surveillance, chargé de veiller à la réalisation des objectifs stratégiques et à la bonne gestion des activités du groupement, le Directoire, dont la mission est d'élaborer la stratégie à court et moyen terme du GIE, d'en assurer la direction opérationnelle et de mettre en œuvre les décisions du Conseil de Surveillance, ainsi que l'Assemblée Générale se sont en effet réunis pour la première fois au cours de l'année 2022. Pour rappel, ce GIE, créé le 21 juin 2021, a pour objet de mettre en œuvre des synergies et des mutualisations de l'activité de retraite complémentaire de l'Alliance professionnelle, au bénéfice de ses membres. L'objectif affiché est de proposer un service de qualité supérieure, à moindre coût et de garantir la continuité d'un modèle professionnel adapté aux clients des branches professionnelles représentés et gérés au sein des GPS membres de l'Alliance professionnelle.

Le déploiement du modèle du front office de l'Alliance professionnelle s'est également poursuivi au cours de l'exercice écoulé, avec, notamment, la mise en place du Centre de Relation Client (CRC). L'Alliance dispose donc désormais, depuis le 1^{er} juin 2022, de deux plateformes téléphoniques opérationnelles pour traiter les demandes de niveau 1 des futurs retraités et des actifs de l'institution, dont une à Angers, dans les locaux du Groupe AGRICA. Soulignons que sur les premiers mois de fonctionnement, les résultats sont très positifs avec des performances dépassant celles observables au sein de groupes interprofessionnels.

Pour mémoire, l'actuelle mandature du Conseil d'administration de l'IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco arrive à échéance en juin 2023. Les organisations syndicales et professionnelles ont donc été sollicitées, au cours du premier semestre de l'année 2023, afin de procéder à leurs désignations, pour que le renouvellement des administrateurs puisse être réalisé lors du Conseil d'administration du 14 juin 2023.

L'ambition affichée de l'Alliance professionnelle est bien de préserver son modèle professionnel et de continuer à offrir une qualité de service élevée à ses ressortissants, issus d'horizons très différents au travers des six GPS membres que sont AGRICA, AUDIENS, B2V, IRP AUTO, LOURMEL et PRO BTP.

◆ La vie institutionnelle de l'association sommitale GROUPE AGRICA

Les organisations syndicales et professionnelles ont procédé, au cours du deuxième semestre de l'année 2022, à la désignation de leurs représentants pour la mandature 2023 – 2026 du Conseil d'administration de l'association sommitale GROUPE AGRICA. Celle-ci a pris effet au 1^{er} janvier 2023, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

Au préalable, le Conseil d'administration s'est réuni dans sa nouvelle composition le 8 décembre 2022 et a désigné MM. Jérôme VOLLE (FNSEA) et Bernard PIRE (CFE-CGC), respectivement en qualité de Président et de Vice-président. En vertu du principe de l'alternance paritaire, ils échangeront leurs mandats au bout de deux ans, soit au 1^{er} janvier 2025, et pour la durée restant à courir de leur mandat. Ce Conseil d'administration a également été l'occasion de remercier chaleureusement M. DELÉTOILE pour son investissement et son action en tant que Vice-président, puis Président, du Groupe AGRICA au cours des quatre années écoulées.

◆ Conclusion

La forte mobilisation des administrateurs et des collaborateurs du Groupe AGRICA tout au long de l'exercice 2022 s'est donc avérée déterminante pour assurer la consolidation du Groupe, le maintien de sa qualité de service et la pérennisation de son activité.

Notre groupe de protection sociale termine en effet l'année 2022 en ayant stabilisé la solvabilité de ses institutions de prévoyance à un niveau satisfaisant, renforcé son développement sur la partie de son activité relevant du champ concurrentiel, poursuivi les projets structurants pour la transformation de l'entreprise et approfondi son intégration au sein de l'Alliance professionnelle.

Sur ces fondations solides, le Groupe AGRICA pourra, en 2023, poursuivre sa marche en avant, pour offrir à ses ressortissants une protection sociale complémentaire de qualité, évoluant conformément à leurs besoins.

Chiffres-clés

Résultats démographiques et techniques

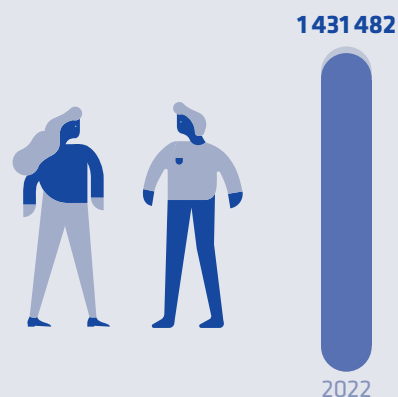
1,3498 €
Valeur du point Agirc-Arrco
au 1^{er} novembre 2022

Retraite complémentaire

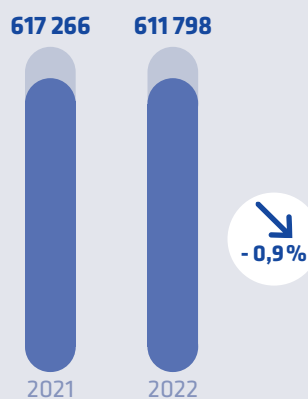
ENTREPRISES ADHÉRENTES au 31/12/2022



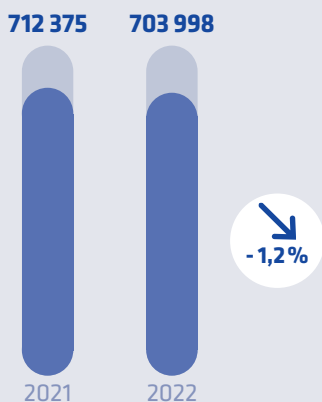
ASSURÉS COTISANTS au 31/12/2022



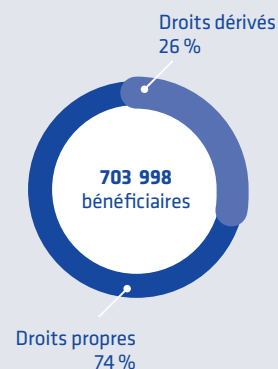
RETRAITÉS (en nombre d'INSEE) au 31/12/2022



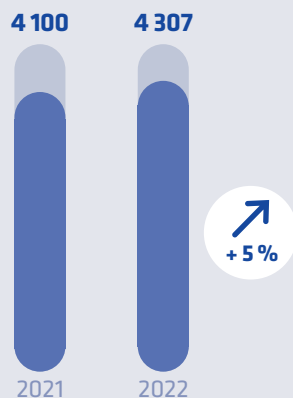
BÉNÉFICIAIRES D'UNE PENSION (en nombre de droits) au 31/12/2022



BÉNÉFICIAIRES PAR TYPE DE DROITS



RETRAITE AGIRC-ARRCO ANNUELLE MOYENNE (en €)

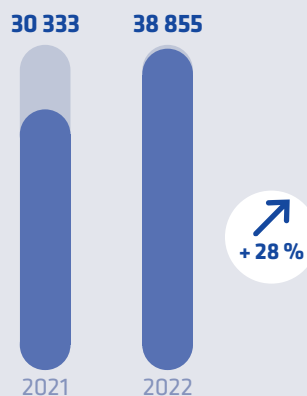


DÉLAI MOYEN DE LIQUIDATION Délai de premier paiement : 50 jours

QUALITÉ DES LIQUIDATIONS
95 % des dossiers liquidés sans anomalie

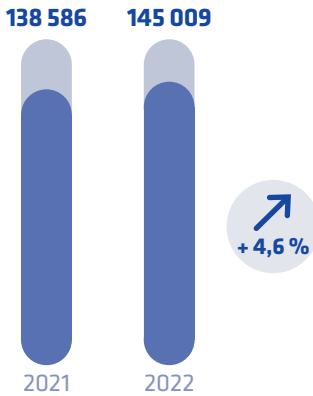
NOTES DE SATISFACTION CLIENTS AGRICA
Actifs : 9/10
Futurs retraités : 7,4/10

NOUVELLES LIQUIDATIONS

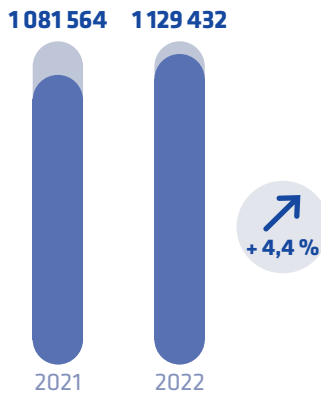


Prévoyance et santé

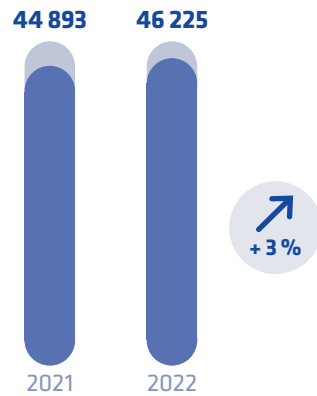
ENTREPRISES ADHÉRENTES AUX INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE



COTISANTS EN COLLECTIF



CONTRATS EN INDIVIDUEL (prévoyance et santé)



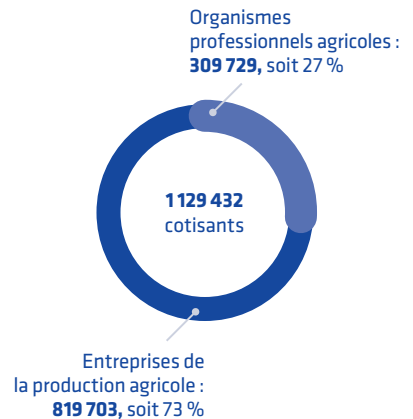
RÉPARTITION DES COTISANTS AUX INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE SELON LEUR SECTEUR PROFESSIONNEL

PRÉVOYANCE (INCAPACITÉ TEMPORAIRE, INVALIDITÉ, DÉCÈS, OBSÈQUES, DÉPENDANCE)

144 355 entreprises adhérentes
1 113 333 cotisants actifs
8 841 cotisants retraités

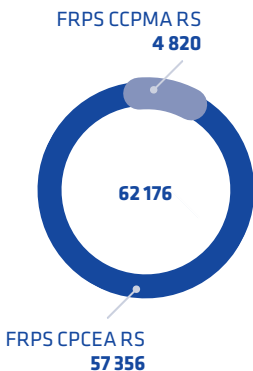
SANTÉ

81 593 entreprises adhérentes
698 222 personnes protégées
33 209 cotisants protégés au titre de la loi Évin (retraités, personnes en invalidité et personnes en recherche d'emploi)
9 480 cotisants retraités protégés (hors loi Évin)

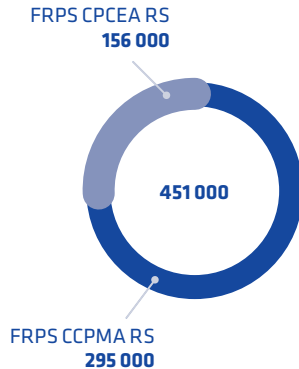


Épargne retraite et salariale

ENTREPRISES ADHÉRENTES AUX FRPS AU 31/12/2022

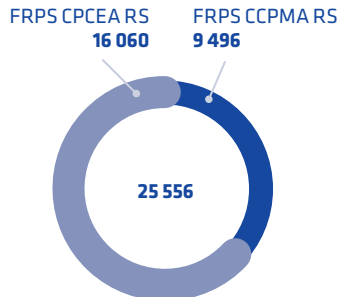


COTISANTS AUX FRPS * AU 31/12/2022



* Estimé/hors radiés en 2022.

NOMBRE DE RETRAITÉS BÉNÉFICIAIRES D'UNE RENTE AU 31/12/2022



AGRICOLA ÉPARGNE (Épargne salariale)

1 485 entreprises adhérentes
20 944 porteurs de parts de FCPE
36 173 salariés épargnants potentiels

Résultats financiers

COTISATIONS

3,25 Md€ ⁽¹⁾ 3,48 Md€ ⁽²⁾



2021

2022

↑
+ 6,9 %

⁽¹⁾ Dont 0,63 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,62 Md€ en retraite.

⁽²⁾ Dont 0,72 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,76 Md€ en retraite.

PRESTATIONS ET FRAIS PAYÉS

3,3 Md€ ⁽¹⁾ 3,47 Md€ ⁽²⁾



2021

2022

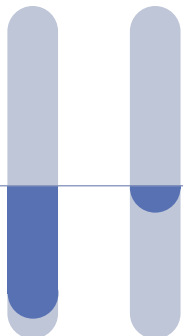
↑
+ 4,9 %

⁽¹⁾ Dont 0,49 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,81 Md€ en retraite.

⁽²⁾ Dont 0,56 Md€ en prévoyance, santé, épargne et 2,9 Md€ en retraite.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE APRÈS IMPÔTS

- 62 M€ - 1,8 M€



2021

2022

↓
- 8 %

ACTIFS GÉRÉS PAR LE GROUPE

9,4 Md€ 8,6 Md€



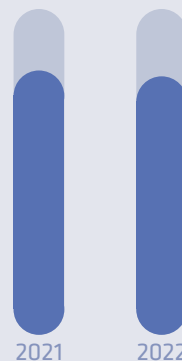
2021

2022

Fonds social

RESSOURCES DISPONIBLES

11 506 K€ 11 165 K€



2021

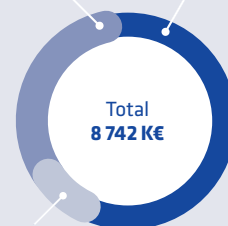
2022

↓
- 3 %

AIDES ACCORDÉES PAR LES INSTITUTIONS

Aides individuelles
2 106 K€

Aides collectives
6 636 K€

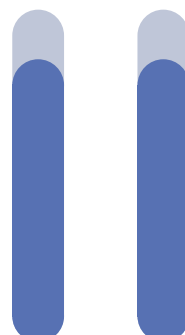


Total
8 742 K€

Dont aides mutualisées
737 K€

FONDS PROPRES COMBINÉS DES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE

980,8 M€ 979,4 M€



2021

2022

↓
- 0,1 %

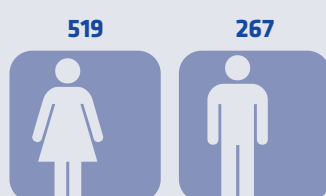
Indicateurs sociaux et environnementaux

Informations sociales

Emploi

EFFECTIF TOTAL : 786 PERSONNES

RÉPARTITION FEMMES/HOMMES

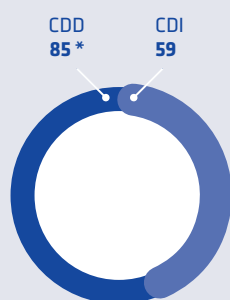


Index égalité femmes/hommes 2022 : 93

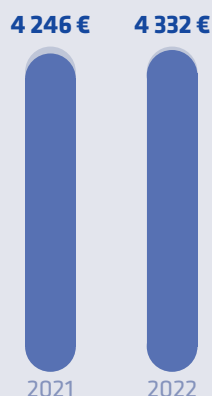
PYRAMIDE DES ÂGES



NOMBRE D'EMBAUCHES



RÉMUNÉRATION MENSUELLE MOYENNE CONTRACTUELLE

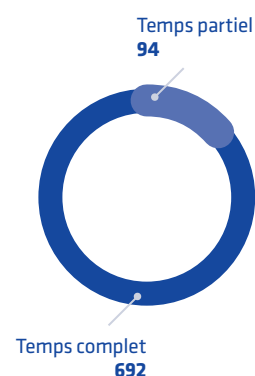


Part des cadres et agents de maîtrise en 2022 : 65,9 % (66,11 % en 2021).

* Nombre de nouvelles embauches y compris les prolongations par rapport au contrat d'origine.

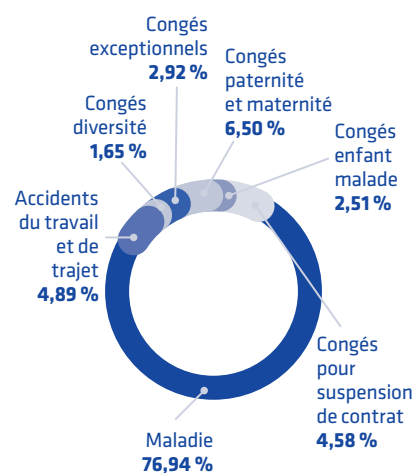
Organisation du temps de travail

NOMBRE DE SALARIÉS À TEMPS PARTIEL ET TEMPS COMPLET



ABSENCES PAR CATÉGORIE

Taux d'absentéisme (maladie) : 5,49 % (5,35 % en 2021)



Relations sociales

NOMBRE D'ACCORDS EN COURS

Accord de branche

- ◆ Convention collective nationale de travail du personnel des institutions de retraite complémentaire du 9 décembre 1993

Accords d'entreprise

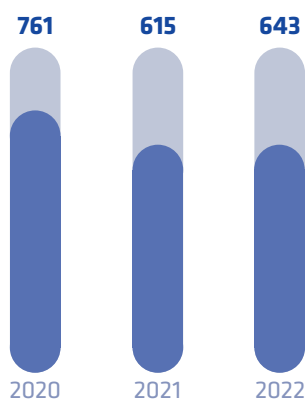
- 2 sur le statut collectif
- 5 sur le temps de travail
- 7 sur la rémunération
- 2 sur la protection sociale
- 3 sur la diversité et la qualité de vie au travail
- 1 sur les instances du personnel
- 1 sur la GEPPMM

- ◆ Nombre d'accords signés : **12**
- ◆ Nombre de réunions des IRP : **44** (18 CSE, 5 CSSCT, 5 RP Paris, 5 RP Régions, 11 DSE)

Santé et sécurité

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET

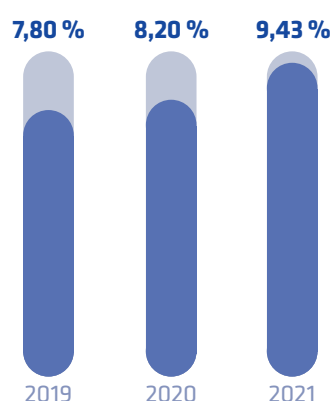
Nombre de journées non travaillées



Nombre d'accidents en 2022 : **31** (4 en 2021)
 Nombre de réunions de la CSSCT : **4**

EMPLOI HANDICAP ET SOUS-TRAITANCE

Taux d'emploi des personnes en situation de handicap



Formation

NOTE D'ORIENTATION DE LA FORMATION

Les axes d'orientation de la formation ont été définis pour la période 2022-2025 :

- ◆ Sécuriser et développer le patrimoine de connaissances
- ◆ Accompagner la transformation des métiers
- ◆ Accompagner les nouveaux modes de travail
- ◆ Favoriser la transversalité

FORMATION CONTINUE

Montant en 2022 : **1 155 053 euros**
 (1 647 078 euros en 2021)

STAGES

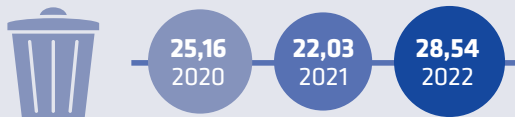
- ◆ Nombre de stagiaires en 2022 : **644** (552 en 2021)
- ◆ Nombre d'heures de stage en 2022 : **8 079 heures** (10 322 heures en 2021)
- ◆ Taux de stagiaires par rapport à l'effectif moyen : **82 %**

Informations environnementales

Tri sélectif des déchets

DIB (DÉCHETS INTERNES)

en tonnes



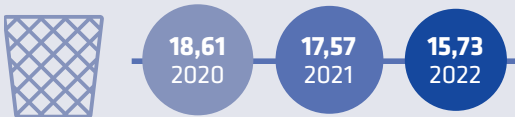
RECYCLAGE DÉCHETS RESTAURANT COLLECTIF

en tonnes



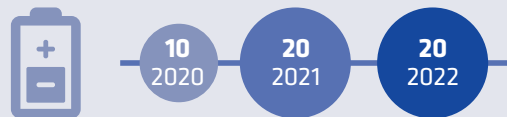
PAPIER/CARTON

en tonnes



PILES

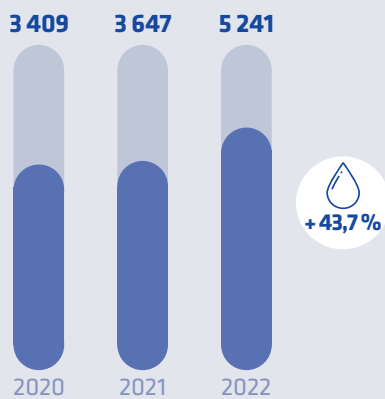
en litres



Utilisation durable des ressources

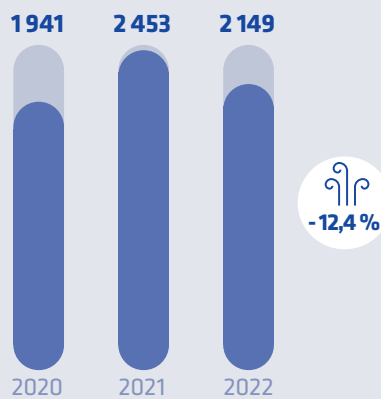
CONSOMMATION D'EAU

en m³



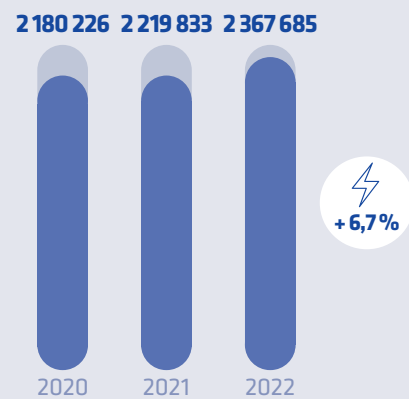
CONSOMMATION CPCU

en tonnes vapeur



CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ

en kW



Sous-traitance et fournisseurs

100 % des nouveaux fournisseurs sont signataires de la charte fournisseurs.

Résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

◆ Partie ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DU RAPPORT

« L'Assemblée Générale ordinaire de l'association sommitale GROUPE AGRICA, réunie le 8 juin 2023, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Elle donne au Conseil d'administration quitus de sa gestion. »

◆ Partie extraordinaire

DEUXIÈME RÉOLUTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 10.7 DES STATUTS DE L'ASSOCIATION SOMMITALE GROUPE AGRICA

« Ayant pris connaissance du projet de modification du règlement intérieur du Conseil d'administration, l'Assemblée Générale de l'association sommitale GROUPE AGRICA, réunie le jeudi 8 juin 2023, à titre extraordinaire, décide, conformément à l'article 9.3 de ses statuts, d'approuver les modifications statutaires concernant l'article 10.7, afin de permettre la réunion d'instances en mode hybride.

Elle donne mandat aux Président, Vice-président et directeur général, avec la faculté d'agir séparément, pour effectuer toute formalité inhérente à ces modifications. »

Composition du Conseil d'administration

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 14

Président

◆ Jérôme VOLLE FNSEA

Administrateurs titulaires

◆ Arnaud BODOLEC FNCA

◆ Jean-Hugues LOMBRY FNCA

◆ Benoît LUCAS FNCA

◆ Christophe NOËL FNCA

◆ Anne GAUTIER FNEMSA

◆ Anne CHAMBARET FNSEA

◆ Philippe FAUCON FNSEA

◆ Joseph LECHNER FNSEA

◆ Morgan OYAUX FNSEA

◆ Gilbert KÉROMNÈS La Coopération Agricole

◆ Corinne LELONG La Coopération Agricole

◆ Irène MOOG La Coopération Agricole

◆ Pascal VINÉ UDSG

Auditeurs

◆ Ludovic MARTIN FNEMSA

◆ Nicolas ASSÉMAT UDSG

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 14

Vice-président

◆ Bernard PIRE CFE-CGC

Administrateurs titulaires

◆ Alain DYJA CFE-CGC

◆ François SERPAUD CFE-CGC

◆ Jacques WAYOLLE CFE-CGC

◆ Jean-Claude BRONDINO CFTC

◆ Emmanuel CUVILLIER CFTC

◆ Emmanuel DELÉTOILE FGA-CFDT

◆ Myriam GERNEZ CARDON FGA-CFDT

◆ Pascal MACÉ FGA-CFDT

◆ Stéphanie STOLL FGA-CFDT

◆ Myriam MARCZAK FNAF-CGT

◆ Gaëtan MAZIN FNAF-CGT

◆ Liliane BOUREL FO

◆ Guillaume TRAMCOURT FO

Auditeurs

◆ Fabrice GRESSENT UNSA 2A

◆ Poste vacant

Composition du Conseil d'administration au 5 avril 2023

BUREAU

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 5

Président

◆ Jérôme VOLLE FNSEA

Membres du Bureau

◆ Christophe NOËL FNCA

◆ Anne GAUTIER FNEMSA

◆ Gilbert KÉROMNÈS La Coopération Agricole

◆ Pascal VINÉ UDSG

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 5

Vice-président

◆ Bernard PIRE CFE-CGC

Membres du Bureau

◆ Emmanuel CUVILLIER CFTC

◆ Emmanuel DELÉTOILE FGA-CFDT

◆ Gaëtan MAZIN FNAF-CGT

◆ Guillaume TRAMCOURT FO

Composition du Bureau au 5 avril 2023

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 9 juin 2022

1. OUVERTURE ET ORGANISATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le jeudi 9 juin 2022 à 16 h 00, l'Assemblée Générale ordinaire de GROUPE AGRICA s'est réunie aux Salons Étoile Saint Honoré – 75008 Paris sous la Présidence de :

M. Emmanuel DELÉTOILE, Président du Conseil d'administration

Le Président accueille les délégués et les remercie pour leur présence.

Les délégués ont émarginé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom propre qu'en leur qualité de représentant.

Conformément à l'article 9.2.2 des statuts de l'association sommitale GROUPE AGRICA, l'Assemblée Générale ordinaire ne peut valablement délibérer que sous réserve de la représentation de l'institution de retraite complémentaire, d'au moins la moitié des membres de l'association et de la moitié des délégués présents ou représentés, soit **65** sièges sur **130**.

Après examen de la feuille de présence, il apparaît que :

- 1) l'institution de retraite complémentaire est représentée ;
- 2) plus de la moitié des membres de l'association est représentée ;
- 3) **50** délégués sont présents ou représentés, soit **78** sièges et **327** voix, dont :
 - ◆ **26** délégués, soit **46** sièges et **189** voix, au titre des collèges des adhérents,
 - ◆ **24** délégués, soit **32** sièges et **138** voix, au titre du collège des participants.

Les conditions de *quorum* étant réunies, le Président constate que l'Assemblée Générale ordinaire peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale désigne comme assesseurs M. Emmanuel CUVILLIER (CFTC) dans le collège des participants, et M. Philippe CHATAIN (FNCA) dans le collège des adhérents.

M. Frédéric HÉRAULT est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président déclare ouverte la séance et propose à l'Assemblée Générale ordinaire d'examiner les points suivants :

- ◆ présentation des chiffres-clés ;
- ◆ lecture du rapport du Conseil d'administration ;
- ◆ présentation de la résolution ;
- ◆ interventions des organisations syndicales et professionnelles ;
- ◆ opérations de vote de la résolution ;
- ◆ clôture de l'Assemblée Générale.

2. PRÉSENTATION DES CHIFFRES-CLÉS

Le Président donne la parole à M. Frédéric HÉRAULT, directeur général du Groupe AGRICA, pour présenter les chiffres-clés de l'exercice 2021.

Au terme de la présentation, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

3. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président donne lecture du rapport du Conseil d'administration de GROUPE AGRICA sur l'exercice 2021, abordant les *items* suivants :

- ◆ les impacts de la crise de la Covid-19 sur l'activité du Groupe AGRICA ;
- ◆ les évolutions du contexte stratégique du Groupe ;
- ◆ développement et réalisations commerciales ;
- ◆ la poursuite du projet de l'Alliance professionnelle ;
- ◆ l'évolution du périmètre juridique du Groupe AGRICA.

Au terme de la présentation, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. PRÉSENTATION DE LA RÉOLUTION

Le Président invite M. HÉRAULT à donner lecture de la résolution soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale :

◆ Première et unique résolution : approbation du rapport

« L'Assemblée Générale ordinaire de l'association sommitale GROUPE AGRICA, réunie le 9 juin 2022, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, approuve ledit rapport tel qu'il a été présenté.

Elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

Au terme de la présentation, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour.

5. INTERVENTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES ET PROFESSIONNELLES

◆ Intervention de Mme Liliane BOUREL, déléguée et administratrice, au nom de FO

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Mesdames et Messieurs,

En 2020, l'économie nationale et mondiale était à l'arrêt et les perspectives de reprise n'étaient pas optimistes. La baisse des contaminations dues à la Covid a suscité les espoirs d'une reprise économique.

En 2021, la reprise économique a bénéficié à l'ensemble des segments de l'assurance, les cotisations perçues par les assureurs ont bondi de 18,9 % sur un an, dépassant leur niveau pré-crise sanitaire. En assurance santé et prévoyance, après le ralentissement de 2020, le marché a retrouvé une croissance proche de celle des dix dernières années à +4,3 %. Les prestations évoluent toutefois à un rythme plus dynamique, en lien notamment avec le déploiement de la réforme du 100 % Santé.

Les espoirs suscités par la baisse des contaminations de la Covid ont été détruits par l'éclatement d'un conflit aux portes de l'Europe. En ce début d'année 2022, l'Europe qui a connu une paix de plus de 77 ans, se trouve confrontée à une situation inédite de conflit armé avec une grande puissance militaire. Cette situation introduit un autre paramètre historiquement oublié par nos économistes : l'inflation. Cette inflation est complétée par une amorce de hausse des taux boursiers.

Dès le début de la pandémie, les groupes de protection sociale se sont mobilisés pour les entreprises et les salariés. Leur effort est encore en cours.

Sur le plan de la retraite, la réforme des retraites est toujours gelée pour l'instant.

Néanmoins les récentes annonces du Président de la République laissent à penser qu'une nouvelle réforme est en préparation, vraisemblablement amorcée au second semestre 2022.

FO s'est opposée au système universel de retraite par points qui n'avait d'autre finalité que de contraindre au fil du temps à devoir reculer l'âge effectif de la retraite avec le système d'âge pivot. Chaque salarié doit bénéficier d'un emploi pérenne à temps plein avec un salaire décent pour lui permettre d'accéder à une retraite décente ! Pour cela, les rémunérations salariales doivent être augmentées ou revalorisées selon les cas d'évolution de carrière. À ce titre, FO revendique en particulier que soient revalorisés les emplois confinés aux bas salaires, à temps partiel contraint et en contrats précaires, que subissent plus souvent les femmes et qui empêchent de bénéficier d'une retraite décente.

Vous comprendrez que la décence est de mise ! Le salarié ne fait pas l'aumône !

Aussi, les annonces gouvernementales du recul de l'âge comme solution à l'équilibre financier des retraites est une forme d'aveu d'impuissance à améliorer la qualité de l'emploi pour toutes et tous. FO s'oppose et s'opposera à toute autre réforme conduisant à dégrader les droits à la retraite et à reculer l'âge pour en bénéficier.

FO est prêt à se mobiliser à nouveau pour la combattre.

Je me fais ici l'écho des plus de 3 000 délégués FO présents au congrès confédéral de Rouen de la semaine dernière.

Je vous confirme ici que notre organisation est prête !

Revenons au Groupe AGRICA.

La SGAPS a su démontrer sa réactivité pour appliquer les principes de vigilance entre ses membres lorsque l'un d'eux peut être en difficulté. FO a exercé une alerte de chaque instant dans la vie de nos trois institutions de prévoyance. FO espère que les partenaires sociaux continueront à exercer cette vigilance et, leur droit d'alerte en toute responsabilité.

Le Conseil d'administration du Groupe AGRICA exerce, en lien étroit avec celui de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE, une vigilance accrue sur la situation financière d'AGRI PRÉVOYANCE et au plan de restauration nécessairement fort des équilibres qui sont et seront mis en place.

Rappelons que cette situation de dégradation d'une institution de prévoyance du Groupe impacte l'ensemble du Groupe AGRICA.

En dehors de cette nécessité de vigilance, le reflet de l'activité assurantielle du Groupe est marqué par son résultat fortement dégradé à - 62 millions d'euros en raison d'une forte augmentation de la sinistralité. Néanmoins, le ratio de solvabilité est en progression. Le chiffre d'affaires est en augmentation. Pour FO, nous ne sommes pas habitués à des résultats aussi dégradés et ceux-ci nous interpellent ! Aussi, nous espérons vous retrouver aux Assemblées Générales de 2023 et, affirmer que le rétablissement de la situation est effectif en souhaitant que ce concours de circonstances ne se reproduira plus !

À ce titre, FO continuera sa stricte surveillance sur l'évolution de cette situation.

Sur les activités de la retraite complémentaire, notre engagement dans l'Alliance professionnelle continue. C'est donc avec une grande satisfaction que nous constatons que le GIE constitué pourra se construire à six, grâce à l'action des partenaires sociaux qui ont joué leur rôle politique en toute responsabilité. Aujourd'hui, il fonctionne. La responsabilité de cette nouvelle construction appartient désormais au Conseil de l'Alliance et aux six dirigeants qui la font vivre. Dans l'esprit de la charte de l'Alliance, il leur appartient de respecter la feuille de route de la fédération en travaillant tous ensemble.

La crise sanitaire a laissé beaucoup de salariés sur le bord de la route.

La crise a touché les salariés les plus précaires et provoque une perte de pouvoir d'achat conséquente.

Les pauvres ont basculé dans la grande pauvreté.

Pour FO, nous revenons sur les dotations financières destinées à l'action sociale. Elles ne doivent pas être réduites. L'action sociale individuelle doit être privilégiée pour permettre à nos bénéficiaires salariés et retraités d'être soutenus dans les moments difficiles de la vie. Notre Groupe et ses institutions doivent les accompagner dans les situations de vie où ils sont le plus en détresse.

Nous pensons que pour aider nos bénéficiaires, il faut revoir notre approche pour les plus démunis. C'est un enjeu de cohésion sociale. C'est un enjeu pour la protection sociale de l'agriculture.

Les secousses sociétales et économiques que nous venons de connaître, nous amènent à faire le constat que le paritarisme est à la croisée des chemins... mais, pour FO, il reste le meilleur des chemins !

Force Ouvrière appelle à voter favorablement la résolution de cette Assemblée Générale.

Force Ouvrière remercie l'ensemble des équipes pour leur implication et vous remercie de votre attention. »

◆ Intervention de M. Emmanuel CUVILLIER, délégué et administrateur, au nom de la CFTC

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Mesdames, Messieurs,

Cette année 2021 a largement mis à l'épreuve le modèle de solidarité que nous défendons à l'intérieur d'AGRICA !

Et le maintien du régime AGRI PRÉVOYANCE a été dans la balance.

Avec un déficit de plus de 17 millions d'euros, la question de la survie d'AGRI PRÉVOYANCE s'est évidemment posée. Et ce sont bien les valeurs de paritarisme et de solidarité qui ont permis de trouver une issue favorable pour le régime, au bénéfice des salariés non cadres de la production agricole.

Le paritarisme d'abord. Comme le souligne le rapport d'AGRI PRÉVOYANCE, la fermeté du Conseil d'administration et l'investissement politique de la Présidence paritaire du Groupe AGRICA ont permis de trouver une solution à la problématique des cotisations qui a éclaté en 2021 mais qui est en germe depuis plusieurs années.

Et la solidarité est aussi à souligner. La recapitalisation de 50 millions d'euros a été possible grâce à la participation de la CPCEA. Le régime des cadres de la production agricole a été solidaire de celui des non-cadres. Ce soutien ne doit néanmoins pas signifier un rapprochement hâtif des deux régimes. Il est prudent d'attendre qu'AGRI PRÉVOYANCE retrouve un équilibre financier pour imaginer un possible fonctionnement commun des deux institutions.

Pour la CFTC, cette solidarité aurait également pu s'exprimer avec la CCPMA PRÉVOYANCE. C'est un choix qu'elle avait défendu dans le cadre d'une identité professionnelle partagée et élargie.

La situation sanitaire a également eu un impact indéniable sur l'équilibre d'AGRI PRÉVOYANCE avec un afflux des arrêts de travail, la prise en charge dès le premier jour de maladie... L'institution a tangué mais a finalement rempli son rôle, celui de mettre à disposition des salariés une protection sociale digne de ce nom. Avec le recul de la Covid, l'institution devrait aussi retrouver un rythme de croisière plus apaisé.

Pour l'année qui vient, les administrateurs CFTC présents dans le comité de suivi paritaire, seront vigilants à ce que la situation d'AGRI PRÉVOYANCE s'améliore grâce à l'engagement de la MSA et aux discussions qui seront menées sur la question des contrats déficitaires.

La CFTC tient à rappeler qu'elle est favorable à la mise en œuvre rapide du plan stratégique à moyen terme, outil indispensable au Groupe AGRICA.

Si les difficultés d'AGRI PRÉVOYANCE nous obligent, elles ne peuvent résumer l'ensemble de l'activité de la SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE et de ses organismes affiliés. On peut en effet se réjouir, qu'en matière de développement, l'année 2021 est marquée par une croissance de l'activité de l'ensemble du périmètre de la SGAPS.

La CFTC retient notamment, au tableau des réussites, le renforcement de l'action sociale. La crise sanitaire a amené à mettre en place des mesures exceptionnelles. Avec plus de 1 000 demandes d'aides individuelles instruites, un montant global de 700 000 euros a été distribué. La CFTC continuera à plaider pour un développement de l'action sociale, dispositif au cœur de ses valeurs de partage et de solidarité. Elle aura comme ambition de mieux faire connaître ces dispositifs auprès des salariés concernés.

La CFTC se réjouit également du déploiement du dispositif de retraite supplémentaire pour les salariés non cadres de la production agricole. Notre syndicat demandait cette mesure depuis longtemps notamment dans un souci d'équité avec les autres salariés de l'agriculture. Nous le voyons également comme un avantage social indéniable pour donner plus d'attractivité aux métiers agricoles. Nous espérons, dans les années à venir, réussir à faire progresser le taux à plus de 1 % afin de majorer les rentes d'au moins 10 %.

En prévision d'une discussion sur les retraites et au-delà des positions techniques que nous pourrions défendre à cette occasion, la CFTC veut rappeler son attachement à un pilotage paritaire des régimes. C'est bien de cette façon que fonctionne AGRICA et c'est de cette façon que le Groupe progresse, tout en assurant l'équilibre du régime de retraite complémentaire.

Au sein de l'Alliance professionnelle, la CFTC tient également à souligner l'importance de la spécificité professionnelle. Elle a inévitablement un coût – on ne gère pas des saisonniers agricoles comme des intermittents du spectacle ou des ouvriers du BTP – mais elle permet une meilleure prise en charge de chacun et au final, insufflé plus d'équité.

La CFTC sera vigilante à ce que la feuille de route de l'Alliance professionnelle n'occasionne pas de suppression d'emplois. Ceci afin de maintenir l'excellente qualité de services à nos ressortissants.

Merci à l'équipe de direction et merci à l'ensemble des salariés d'AGRICA pour leur investissement et pour le soutien qu'ils apportent aux membres du Conseil d'administration.

La CFTC appelle à voter pour la résolution. »

◆ Intervention de M. François SERPAUD, administrateur et délégué, au nom de la CFE-CGC

« Monsieur le Président,

Monsieur le directeur général

Mesdames et Messieurs les administrateurs,

Mesdames et Messieurs,

Nous voici revenus à des temps normaux, que les moins de vingt ans ont malheureusement connus. Enfin le retour à une réalité qui fut la nôtre voilà trois ans. La vigilance doit rester de mise, la pandémie n'est pas encore tout à fait derrière nous.

Et pourtant, le service aux adhérents n'a pas failli, les prestations versées, les réponses aux questions ont continué à être apportées, dans des conditions inédites et difficiles pour les équipes. AGRICA a poursuivi les travaux au sein de l'Alliance professionnelle, au travers des différentes commissions, pour que cette alliance trouve toute sa place et la reconnaissance qui lui est due au sein de La fédération Agirc-Arrco.

Les choix de la fédération en matière d'action sociale sont de plus en plus contraignants pour notre commission. Cette action sociale a donné la pleine mesure de ses capacités par son action solidaire pendant la crise. Notre Groupe doit pouvoir continuer à porter des projets d'actions sociales innovants et en capacité de répondre aux attentes de personnes parfois en grand besoin. Les stages veuvages, les sessions d'aide aux aidants, l'information donnée aux futurs retraités sont des points essentiels tout comme les aides directes dont nos ressortissants les plus faibles ont besoin. Il n'est pas inconcevable d'envisager dans un futur proche, une action sociale coordonnée, des IP à la retraite, en intégrant la prise en compte de notre partenariat avec l'OCIRP dans un modèle innovant à construire dans le respect de la réglementation en vigueur. La remise des trophées de la lutte contre le gaspillage alimentaire a trouvé sa place et devient chaque année un rendez-vous important, valorisant notre souhait de penser à des projets d'avenir dans une actualité qui nous prouve que nous étions déjà sur le chemin il y a quelques années.

Autant de travaux qui prouvent la vigueur du Groupe et son engagement.

Être un groupe n'est pas un vain mot. Ce qui fait notre force se trouve parfois dans un seul mot qu'il ne faut pas galvauder : le paritarisme. Un paritarisme actif, innovant, au service de tous et qui doit traduire en actions effectives des sujets impactants.

Notre avenir sera tributaire de décisions politiques à venir sur la retraite, et il nous faudra être attentif aux engagements et aux travaux conséquences directes de celles-ci. Il est important de rappeler, à cet instant, que la CFE-CGC est opposée à la réforme annoncée des retraites. Mais notre Groupe est aussi impliqué dans la réussite de ses équipes commerciales et des grands projets de l'assurance de personne et de la retraite. La solvabilité de toutes les entités est au cœur de nos préoccupations.

Le Groupe AGRICA est un tout, de la retraite à l'assurance de personnes, indissociable dans la proximité que nous devons à tous. La bonne santé financière de toutes les institutions de prévoyance du Groupe a occupé une partie de nos travaux l'an dernier et reste le point d'attention du Conseil d'administration. L'avenir nous conduira peut-être à prendre des décisions engageantes, mais ce ne sera pas sans résoudre les problèmes de fond des équilibres techniques et d'une solvabilité solide pour les IP concernées. Pour ces travaux structurants, toutes les composantes de notre Groupe travaillent de concert, et l'information est partagée.

La CFE-CGC remercie la Présidence paritaire du Groupe pour la collaboration forte qu'elle a mise en place avec la Présidence de la SGAPS, renforçant ainsi notre solidarité, la qualité de nos échanges et permettant la prise de décisions concrètes et communes. C'est par ces échanges constants que nous avons fait face aux difficultés.

La CFE-CGC tient à remercier également la direction générale et ses équipes pour la qualité des documents de travail qui permettent au Conseil d'exercer les missions qui sont les siennes. Les outils de pilotage sont indispensables à la conduite des travaux du Conseil d'administration. Nos demandes ont été entendues et le Conseil d'administration a toute latitude pour s'exprimer et avoir les réponses à ses interrogations.

De la même façon, nos remerciements vont également à toutes les équipes du Groupe, qui ont su tenir bon dans la tourmente et qui ont fait face en maintenant le service à tous les adhérents.

Nous vous remercions pour votre attention. »

◆ Intervention de M. Emmanuel DELÉTOILE, délégué et administrateur, au nom de la FGA-CFDT

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les administrateurs, délégués et invités,

Une fois de plus une année difficile pour notre Groupe, pour des raisons exogènes, d'autres endogènes, mais aussi des motifs de satisfactions et d'optimisme pour demain.

En premier lieu, souligner une fois encore la crise sanitaire et, comme indiqué dans le rapport, un nombre important d'arrêts de travail et de rattrapages de consommations de soins, qui ont impacté négativement nos institutions de prévoyance.

La CCPMA PRÉVOYANCE a particulièrement souffert d'une dégradation du risque arrêt de travail qui a affecté son résultat, au point que les résultats financiers et de retraite supplémentaire n'arrivent pas à compenser le déficit en cœur de métier, car c'est notre métier que d'assurer. À ce titre, la CFDT AGRI-AGRO attend beaucoup du groupe de travail sur l'arrêt de travail initié par la SGAPS pour nos trois institutions de prévoyance : analyser les causes, identifier les leviers et proposer des solutions, avec la mise en place d'un fort volet préventif car « il vaut mieux prévenir que guérir ». Nous nous félicitons par ailleurs de la mise en place du FRPS qui permettra de consolider, en 2022, le ratio de solvabilité, déjà satisfaisant.

Le FRPS, c'est d'ailleurs l'événement majeur qui a impacté la CPCEA en 2021, relevant le taux de solvabilité à plus de 480 %, par un même mécanisme de transfert de portefeuille.

Enfin, pour sa part, AGRI PRÉVOYANCE a encore vécu un exercice très difficile : forte hausse de la sinistralité sur l'ensemble des risques, rapports sinistres à primes dégradés et cotisations restant à recouvrer par la Mutualité Sociale Agricole. Cette situation a fortement pénalisé le ratio de solvabilité et a amené la CPCEA à faire montre de solidarité interne au sein du Groupe. La CFDT aurait apprécié que la CCPMA PRÉVOYANCE, même dans une très moindre mesure, participe à cette solidarité. La CFDT partage les grandes lignes du plan de redressement décidé par les Conseils. Si les sept items retenus sont pertinents, l'application du plan sera ardue et nous serons particulièrement attentifs à son suivi régulier et aux résultats attendus. Ceci nécessite que les partenaires sociaux d'AGRI PRÉVOYANCE jouent le jeu en région, ne détricotant pas à Landerneau ce qui a été décidé à Paris ! Nous notons avec satisfaction que, du côté de la MSA, les efforts de recouvrements entrepris semblent déjà porter leurs fruits.

Concernant la phase 3 de pérennisation d'AGRI PRÉVOYANCE, la CFDT AGRI-AGRO sera attentive à ce qu'une réflexion ait lieu, pas simplement sur la consolidation de son ratio de solvabilité par un éventuel rapprochement avec la CPCEA, mais sur le modèle même de cette IP et de son pilotage, (articulation entre accords nationaux et négociations locales, résilience...), faute de quoi les mêmes causes produiront à nouveau les mêmes effets.

Pour continuer sur les points d'attention de la CFDT AGRI-AGRO, nous appelons de nos vœux à ce que notre adaptation à la loi PACTE se fasse dans les délais convenus, déjà un peu tardifs pour nous. De même, nous suivrons avec attention que le Plan Moyen Terme du Groupe intègre bien des mesures de suivi proactif de la portabilité. Notre confédération a porté en son temps cette revendication, à nous de nous assurer de son effectivité.

Je parlais en introduction de motifs d'envisager l'avenir avec confiance. Permettez-nous donc ici de lister des motifs d'espoirs et de satisfaction :

- ◆ espoir que le pilotage trimestriel assurantiel permette d'anticiper les chocs et d'éviter de découvrir trop tardivement des situations difficiles... ;
- ◆ satisfaction, dans le domaine de la retraite complémentaire, de la création du GIE de l'Alliance professionnelle et de la mise en place d'une feuille de route. Ces deux points ont d'ailleurs été actés très positivement par La fédération Agirc-Arrco ;
- ◆ enfin, concernant le champ des salariés agricoles, une double satisfaction. Premièrement, la mise en place, enfin, d'une retraite supplémentaire pour les salariés non cadres. C'est avant tout la correction d'une iniquité morale et cette retraite permettra une hausse significative de chiffre d'affaires. Secundo, la mise en place d'une nouvelle grille de salaires et d'une nouvelle classification des métiers qui devraient tirer les salaires vers le haut. La postérité, plus tard, rendra raison aux signataires. AGRICA, dès maintenant, encaissera, là encore, du chiffre d'affaires supplémentaire.

En résumé, une période chahutée, une année 2021 dense, mais avec des raisons d'espérer des lendemains plus sereins. Cette année a été tout aussi compliquée pour l'ensemble des salariés du Groupe. Si la CFDT AGRI-AGRO n'oublie jamais de remercier l'ensemble du personnel, nous souhaitons y mettre une solennité inhabituelle, pour une année qui l'a été tout autant. Merci très chaleureusement à chacune et à chacun d'avoir œuvré, au mieux, dans un environnement si difficile.

La CFDT AGRI-AGRO appelle à voter l'unique résolution et je vous remercie de votre attention. »

◆ Intervention de M. Joseph LECHNER, délégué et administrateur, au nom du collège des adhérents

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les délégués,

Mesdames, Messieurs,

Après deux années marquées par les restrictions liées à la crise sanitaire et par la tenue des Assemblées Générales à huis clos, nous sommes ravis de pouvoir à nouveau nous retrouver face à vous, afin de partager le regard du collège des adhérents sur l'exercice écoulé du Groupe AGRICA.

2021 a été, pour le Groupe AGRICA, une année marquée par la poursuite des modifications engagées depuis plusieurs années et par la réalisation de belles opérations commerciales en santé, prévoyance et en retraite supplémentaire et ce, malgré la crise sanitaire et ses conséquences.

En effet, la crise de la Covid-19 n'a pas été neutre pour le Groupe AGRICA, qui a constaté sur l'ensemble de la population assurée, une augmentation du nombre d'arrêts de travail. Surtout vrai en 2020, ce phénomène perdure en 2021, ce qui montre un changement de comportement des assurés. Il est important de préciser que ce constat ne concerne pas uniquement la population agricole, mais est rencontré par toutes les branches professionnelles. Bien que global au niveau du Groupe, l'augmentation du volume d'arrêts de travail n'a toutefois pas touché toutes les institutions de prévoyance de la même manière.

Au regard de la nature de son portefeuille, et de la décision du Groupe de prendre en charge les arrêts de travail au premier jour pendant plus d'une année, AGRI PRÉVOYANCE est l'institution la plus affectée. Or, ces circonstances particulières viennent s'ajouter à d'autres difficultés rencontrées par l'institution, dégradant d'autant plus ses résultats et son ratio de solvabilité. Notre collège s'est donc pleinement mobilisé aux côtés des organisations syndicales afin qu'un plan de remédiation soit rapidement mis en place, dont les premiers effets sont attendus prochainement.

Le collège des adhérents en profite pour remercier les membres du Conseil d'administration des deux institutions de la branche agricole, qui, face à la dégradation des résultats d'AGRI PRÉVOYANCE, ont contribué à trouver une solution au sein de la branche, en appelant la solidarité de la seule CPCEA. Le collège des adhérents est convaincu que notre branche est capable d'absorber le choc rencontré par AGRI PRÉVOYANCE et qu'ensemble les deux institutions pourront innover et proposer des services et prestations à la hauteur de ceux proposés par les grands acteurs de la protection sociale complémentaire aujourd'hui. D'ailleurs, le collège des adhérents réitère les propos tenus pour la première fois en 2019, en demandant à l'ensemble des organisations d'étudier un rapprochement des deux institutions que sont AGRI PRÉVOYANCE et la CPCEA, dans une logique de rationalisation (des coûts notamment) et de performance.

Malgré ces situations exceptionnelles rencontrées sur AGRI PRÉVOYANCE et liées à la crise sanitaire, en 2021, le Groupe AGRICA a continué sa transformation et a réussi à conquérir de nouvelles parts de marché en assurance de personnes et en retraite supplémentaire.

Concernant la transformation lancée depuis plusieurs années maintenant, le collège des adhérents souhaite revenir sur deux éléments :

- ◆ l'avancée du projet de l'Alliance professionnelle, avec notamment la création juridique du GIE de moyens, qui envoie un message politique fort quant à la santé de l'Alliance professionnelle et à la détermination de ses membres fondateurs à faire aboutir ensemble leur projet, à la grande satisfaction de La fédération Agirc-Arrco ;
- ◆ la mise en place d'outils de reporting et de tableaux de bords à la disposition du Conseil d'administration, permettant à ses membres de disposer d'éléments précis et performants pour guider la prise de décisions. Il est nécessaire de continuer de doter le Conseil d'administration d'outils lui permettant, notamment en cas de dérive, d'anticiper et d'apporter des correctifs nécessaires.

Concernant les résultats du Groupe AGRICA sur 2021, le collège des adhérents se réjouit de constater la pertinence du positionnement des institutions de prévoyance sur les marchés et la compétitivité des offres qu'elles proposent. Nous en voulons pour preuve les succès commerciaux rencontrés au cours des différentes campagnes commerciales qui ont permis de faire progresser le chiffre d'affaires global 2021. La mise en place de la retraite supplémentaire des non-cadres de la production agricole et des EDT est évidemment un dispositif qui a contribué très fortement aux résultats réalisés en 2021 puisque à fin 2021, pas moins de 40 000 entreprises avaient adhéré au nouveau dispositif auprès d'AGRICA pour un chiffre d'affaires supplémentaires d'environ 14 millions d'euros. Les résultats encourageants obtenus en 2021 devraient se confirmer en 2022 avec le déploiement « total » de la retraite supplémentaire des non-cadres de la production agricole et des EDT, l'arrivée au 1^{er} juillet 2022 de la RS non-cadres du paysage et la mise en place du FRPS CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE.

Toutefois, malgré les bons résultats du Groupe sur 2021, le collège des adhérents souhaite revenir sur la situation de la CCPMA PRÉVOYANCE qui présente, pour la première fois, des résultats négatifs. Le collège des adhérents réitère la demande des administrateurs de l'institution d'avoir une analyse approfondie des raisons qui ont conduit à ce choc et demande que des reportings soient faits régulièrement au Conseil.

Enfin, notre collège souhaiterait remercier l'ensemble des équipes d'AGRICA pour le travail réalisé tout au long de l'année écoulée et pour leur implication dans les travaux à venir.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués, nous vous invitons à voter la résolution qui vous a été présentée. »

6. OPÉRATIONS DE VOTE DE LA RÉSOLUTION

Le Président indique qu'en application de l'article 9.2.2 des statuts de GROUPE AGRICA, l'Assemblée Générale ordinaire délibère à la majorité des suffrages valablement exprimés, tous collèges confondus.

Il interroge ensuite les délégués et constate qu'aucun ne s'oppose au vote à main levée.

Puis, le Président rappelle ensuite que le nombre de voix attribuées à chaque délégué est fixé comme suit :

- ◆ pour l'Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco, représentée par sa section professionnelle AGRICA, **8** voix par délégué ;
- ◆ pour la CCPMA PRÉVOYANCE, **3** voix par délégué ;
- ◆ pour la CPCEA, **2** voix par délégué ;
- ◆ pour AGRI PRÉVOYANCE, **2** voix par délégué.

Le vote fait apparaître les résultats suivants :

◆ Première et unique résolution : approbation du rapport

Tous collèges confondus	
Pour	327 voix
Contre	0 voix
Absentions	0 voix
Blancs/nuls	0 voix

La résolution est approuvée à l'unanimité.

En l'absence d'intervention, le Président remercie les délégués pour leur participation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, il lève la séance de l'Assemblée Générale ordinaire de GROUPE AGRICA à 17 h 25.

Le Président du Conseil d'administration

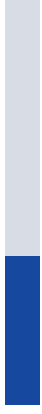
M. DELÉTOILE

Le Vice-président du Conseil d'administration

M. VOLLE

Le secrétaire de séance

M. HÉRAULT



Notes

GROUPE AGRICA

21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris cedex 08

tél. 01 71 21 00 00

www.groupagric.com